



Crédit d'investissement

Votre entreprise envisage d'investir dans l'achat, la construction ou la rénovation de bâtiments ? Vous voulez acquérir du matériel ou du mobilier professionnel ? Si vous pouvez estimer exactement quand vous voulez emprunter, quel montant et sur quelle période, le crédit d'investissement est la formule idéale pour élaborer des projets à long terme.

Le crédit d'investissement est idéal si...

- > vous ne disposez pas de suffisamment de moyens propres;
- > vous ne voulez pas puiser dans vos fonds propres et liquidités pour un investissement à long terme que vous pouvez amortir;
- > pour l'achat de gros matériel ou le financement d'un véhicule ou d'un bien immobilier.

Optez pour une autre solution si ...

- > vous voulez systématiquement décider vous-même du montant que vous souhaitez prélever ainsi que de la durée du prélèvement (roll-over) ;
- > vous voulez financer vos biens dans le cadre de votre activité professionnelle, sans vous refuser l'accès à d'autres formules de crédit (formule de leasing) ;
- > vous voulez combler un déficit temporaire pour un montant fixe et une durée déterminée (straight loan) ;
- > vous recherchez une solution permanente pour votre fonds de roulement (crédit de caisse) ;
- > vous voulez préfinancer vos factures en cas de délais de paiement considérables de vos clients (factoring).

Caractéristiques



Montant

Le montant du crédit d'investissement est déterminé en fonction de votre besoin, du coût de l'investissement et de votre capacité de remboursement.



Durée

La durée du crédit d'investissement sera fonction de vos besoins et de votre capacité de remboursement.



Intérêts

- > Calculés préalablement sur le montant total et pour toute la durée du crédit au taux d'intérêt contractuel.
- > Choix entre un taux fixe, semi-fixe et révisable.



Remboursement

- > Périodicité de remboursement : mensuelle trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- > Une dispense de remboursement du capital est possible pour certains investissements.
- > Une commission de réservation est calculée sur le capital non prélevé du crédit.



Remboursement anticipé

Si, en tant qu'emprunteur, vous répondez à la définition d'entreprise en vertu de la loi sur le financement des PME⁽¹⁾, l'indemnité de rupture due s'élève à maximum 6 mois d'intérêts, calculés sur la base du montant du crédit remboursé anticipativement, pour autant que votre crédit ne dépasse pas 1 million d'euros. Dans les autres cas, une indemnité de rupture correspondant à la perte financière réelle sera exigée.

(1) Article 2, 4° de la Loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises, M.B. du 31-12-2013.



Frais

Frais uniques lors de la création ou de la modification éventuelle du dossier. Ces frais comprennent éventuellement d'autres frais, tels que les frais de constitution des garanties.

Frais de gestion annuels de votre dossier crédit.



Fiscalité

Les intérêts et les frais sont en principe déductibles de l'impôt des sociétés.



Tableau des frais indicatif

FRAIS DE DOSSIER STANDARD

400 euros à 1.100 euros en fonction de la complexité du dossier.

FRAIS DE GESTION ANNUELS

400 euros

Questions ?

Votre Corporate Banker se fera un plaisir de vous donner plus d'information et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.

 **Belfius**
Banque & Assurances

Pour plus d'informations sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, surfez sur financementdesentreprises.be

L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers : Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles - ombudsfin.be.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A - 08/2017